



## Taux réduit pour rénovation revêtement sol

-----  
Par Ypsos

Bonjour

Propriétaire d'une maison depuis 1978, j'envisage de rénover le revêtement de sol.

A l'époque j'avais posé moi-même le carrelage. Mais maintenant à presque 70 ans, c'est un peu plus compliqué. Aussi j'envisage de faire poser le sol par un artisan.

Question:

Pour la pose de plaques clipsables PVC, puis je bénéficier du taux réduit rénovation 10 % sur le matériel comme pour pour les travaux de pose de l'artisan.

Merci.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

LE taux de TVA réduit à 10% s'applique sur la facture de l'artisan :

[url=<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tva-taux-reduits-travaux#>][url]

Si vous achetez vous mêmes les matériaux, c'est 20%.

Si l'artisan est auto-entrepreneur, il n'y a pas de TVA.

-----  
Par Ypsos

merci

C'est bien ce que je pensais.

Bonne journée